

Exécution du budget de fonctionnement du Secrétariat général de la COI au 30 Septembre 2020

Le budget de fonctionnement du Secrétariat général de la COI pour l'exercice 2020 a été adopté et approuvé lors du 34^{ème} Conseil qui s'est tenu le 6 mars 2020 aux Seychelles.

1. Dépenses engagées

Le tableau en **annexe 1** fait apparaître des dépenses s'élevant à **34 313 226 roupies**. Le pourcentage engagé au 30 septembre 2020 s'élève à hauteur de 56% par rapport au budget approuvé.

On note que certaines dépenses ne seront réalisées que dans le dernier trimestre 2020 notamment, l'achat d'un nouveau serveur de la COI et équipements informatiques prévus dans le budget. A noter que le remplacement du véhicule de représentation a été reporté pour l'année prochaine.

2. Recettes

Une somme totale de **48 641 263 roupies** comme contribution statutaire a été reçue au titre de l'année 2020. Une somme de **4 304 595 roupies reste encore à recouvrir** auprès de certains pays membres. **L'annexe 2** présente la situation des contributions par État membre à ce jour.

Au niveau des autres recettes, la COI attend le versement de la subvention INCA pour la 3^{ème} et dernière année de cette subvention tandis que la Chine a déjà versé sa part de contribution à hauteur de 90 000 dollars (Rs 3 891 896). Par ailleurs, aucun versement du Fonds vert prévu pour cette année ne sera reçu car le démarrage du projet Hydromet a pris du retard.

Il est donc important de disposer dans les meilleurs délais des contributions statutaires manquantes pour le bon fonctionnement du Secrétariat général, notamment en ce qui concerne sa capacité à honorer ses engagements alors que l'exercice budgétaire arrive à échéance. A défaut de quoi, le Secrétariat général de la COI se trouvera dans l'impossibilité de verser les salaires de décembre 2020. En outre, le Secrétariat général pourrait se retrouver dans une situation de cessation de paiement des salaires dès le début de l'année 2021 compte tenu des délais nécessaires pour l'approbation du projet de budget par les membres du Conseil des ministres (procédure écrite) et le versement effectif de contributions statutaires au titre de l'exercice 2021.

3. Reporting financier trimestriel aux Etats membres.

Le Secrétariat général avec l'appui d'INCA finalise actuellement les outils de reporting financier à l'intention des instances tel que souhaité par les États membres. Un *dashboard financier* pour le SG-COI et ses projets est en discussion avec la Direction et sera envoyé à partir de 2021 aux différentes instances (Comités budgétaire et audit, OPL etc).

Proposition de décision aux Comité des OPL

Le Comité des OPL :

- a) Prends note des informations fournies sur l'exécution du budget 2020 au 30 septembre
- b) Demande aux Etats membres concernés d'honorer leur engagement statutaire dans les meilleurs délais.